

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1886**

commune (s) :

objet : Prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - Lots n° 13 et 15 - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 11 septembre 2017****Décision n° CP-2017-1886**

objet : **Prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - Lots n° 13 et 15 - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Conclus fin 2012 pour une durée ferme d'une année, reconductible 3 fois une année, les marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux affectés aux directions de la Communauté urbaine de Lyon et de divers immeubles appartenant à la Communauté urbaine sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016. Il convient donc de renouveler les cadres contractuels de ces prestations.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles 33, 66 à 68, et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution d'accords-cadres ayant pour objet les prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - lots n° 11 à 16 :

- lot n° 11 : sites de la direction de la voirie,
- lot n° 12 : sites de la direction de l'eau,
- lot n° 13 : Hôtel de la Métropole et ses annexes,
- lot n° 14 : autres sites tertiaires du territoire de la Métropole de Lyon,
- lot n° 15 : sites Clément Marot, centre technique de maintenance (CTM), Epicentre et mission Carré de Soie,
- lot n° 16 : Halles Borie sud et Halles Borie nord et plots alentours, ce marché étant réservé à des structures d'insertion par l'activité économique et à des structures équivalentes au titre de l'article 36-II° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 des marchés publics.

Les lots n° 11, 12, 14 et 16 ont été soumis à l'autorisation de la Commission permanente par décision n° CP-2017-1479 du 13 février 2017.

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant déclaré sans suite les lots n° 13 et 15 pour motif d'intérêt général par décision du 29 novembre 2016, ces 2 lots ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret susvisé, pour l'attribution des accords-cadres à bons de commande ayant pour objet les prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole - lots n° 13 et 15 :

- lot n° 13 : Hôtel de la Métropole et ses annexes,
- lot n° 15 : sites garage logistique véhicules légers (LVL), CTM et mission Carré de Soie (marché réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ainsi qu'à des structures équivalentes selon l'article 36-I de l'ordonnance des marchés publics).

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 18 mois.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

N° de Lot	Libellé de l'accord-cadre ou du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
13	Hôtel de la Métropole et ses annexes	400 000	480 000	1 200 000	1 440 000
15	sites garage LVL, CTM et Mission Carré de Soie	80 000	96 000	240 000	288 000

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 juillet 2017 a choisi pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 13 : Hôtel de la Métropole et ses annexes : entreprise ISS Propreté,
- lot n° 15 : sites garage LVL, CTM et Mission Carré de Soie : entreprise l'Orangerie.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande concernant les prestations de nettoyage des bâtiments de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 13 : Hôtel de la Métropole et ses annexes ; entreprise ISS Propreté, pour un montant global minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour une durée ferme de 18 mois,

- lot n° 15 : sites garage logistique véhicules légers (LVL), centre technique de maintenance (CTM) et Mission Carré de Soie ; entreprise l'Orangerie, pour un montant global minimum de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC pour une durée ferme de 18 mois.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes sur les comptes, fonctions et opérations correspondants - exercices 2017 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.**